



Photo

Bonjour,

Je m'appelle _____

Je suis autiste et conformément à la réglementation sanitaire en vigueur, je suis autorisé.e à ne pas porter de masque ou de visière à l'intérieur des lieux publics (commerces, restaurants, etc.).

Merci pour votre bienveillance.

Consultez ce que dit la loi à l'endos »



Ce que dit la loi:

Voici des exemples de situations dans lesquelles les personnes pourraient être exemptées de porter un masque ou un couvre-visage en raison de leur condition médicale particulière :

- les personnes qui, en raison d'un trouble cognitif, une déficience intellectuelle, un **trouble du spectre de l'autisme**, (...) ne sont pas en mesure de comprendre l'obligation ou pour lesquelles le port du masque ou du couvre-visage entraîne une désorganisation ou une détresse significative.

Pour consulter la réglementation sur quebec.ca, scannez le QR code »

